

RETOUR SUR...

La Fête de la Vigne et du Vin 2017



Depuis 23 ans, le week-end de l'ascension est le moment de l'année où le vignoble français et en particulier celui du Vaucluse, met à l'honneur son terroir et son savoir-faire à travers la Fête nationale de la vigne et du vin.

Cette fête nationale qui est à l'initiative de la Fédération des Caves des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse a été créée en 1992 dans le but final de voir un jour naître la Fête nationale de la vigne et du vin.

Le vin au féminin

L'édition 2017 s'est déroulée les 26 et 27 mai avec comme thème « le vin au féminin ».

En effet, la femme occupe de plus en plus une place importante dans les métiers du vin, depuis le vignoble avec les femmes des vigneronnes jusqu'à la vinification avec les œnologues. Un concours mondial de dégustation des vins a également été créé en 2007 et destiné uniquement aux femmes.

Le vendredi 26 mai, un village vigneron a été organisé sur la Place du Palais des Papes à Avignon où 28 stands dédiés à la dégustation ont été mis en place.

Ce premier grand week-end de l'année apporte les premiers touristes sur Avignon. Le lieu de passage incontournable d'Avignon qu'est la place du Palais des Papes fait qu'un très grand nombre de personnes est venu sur ce village vigneron. Ils ont ainsi pu découvrir et déguster les produits proposés par les vigneronnes ainsi que les produits du terroir des producteurs du réseau « Bienvenue à la Ferme » de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

Un orchestre et une chorale gospel ont animé toute cette manifestation et fait danser ce public si chaleureux.

La région Bourgogne-Jura à l'honneur

Nous avons reçu cette année en invité d'honneur la région Bourgogne-Jura.

Un groupe d'une



quinzaine de personnes composé de Jeunes Vignerons Coopérateurs faisant partie du groupe des JVC reformé par la Fédération des Caves Coopératives de Bourgogne-Jura a présenté et fait déguster ses vins avec beaucoup de passion et de gaieté. Animation assurée ! Etaient présentes également des caves des départements du Gard et des Bouches-du-Rhône.

Le Conseil départemental, la mairie d'Avignon et le Président du comité d'organisation de la Fête de la Vigne et du Vin en Vaucluse n'ont pas manqué de rappeler que notre département a un terroir d'une incroyable richesse et qu'il faut que celui-ci soit mis en valeur.

La soirée s'est terminée toujours trop tôt pour ceux qui étaient encore présents en grand nombre et qui voulaient profiter un peu plus de ce moment et de la fraîcheur arrivée après une journée très chaude. Surtout pour nos amis bourguignons



Caveaux ouverts

Le samedi 27 mai, 34 caves ont ouvert leurs portes. Elles ont offert à leurs invités des visites des chais, du vignoble, des expositions sur le travail des femmes dans les caves entre autres. Des chefs étoilés ont présenté des alliances mets et vins, vins et chocolat... Des repas étaient proposés dans les caves. Et bien sûr, des dégustations de leurs meilleures cuvées.

Un jeu concours a été lancé avec un premier prix récompensé par une cave à vin garnie, le deuxième a emporté 48 bouteilles et le troisième prix, 24 bouteilles. La Fête de la Vigne et du Vin 2017 s'est donc terminée sur une note positive.

Rendez-vous à tous l'année prochaine avec encore plus de participants !

Fédération des Caves des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse

Maison de l'Agriculture TSA 28438 · 84912 AVIGNON cedex 9

Tél. : 04 90 84 03 04 · Fax : 04 90 84 00 58 · E-mail : fcvcv@wanadoo.fr

Rédaction : FCVCV · Réalisation : Nadine Amorim Conseil · Impression : 4'Imprim

Photos : © Alain Hocquel - Coll. ADT Vaucluse Tourisme · © FCVCV · © FCCBJ

Le Vigneron Coopérateur

Le Bulletin d'information de la Fédération des Caves des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse • N°36 octobre 2017



L'Edito

« Une Fédération forte au service des Caves des Vignerons Coopérateurs du Vaucluse », par Yves FAVIER, Président des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse

Voilà maintenant 6 mois que j'ai pris la Présidence avec comme mandat, de redonner à la Fédération sa place dans la filière Vin, tout en défendant les intérêts des Caves des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse dans toutes les instances publiques comme des organismes privés.

En effet, le Conseil d'Administration considère que la spécificité de la filière vin, vectrice d'une image d'un produit de plaisir, de terroir, d'exception avec un savoir-faire reconnu, de tradition, de passion et de respect de la notion de prolongement de l'exploitation de la famille du vigneron coopérateur, le distingue nettement du monde pur et dur de l'agroalimentaire et des coopératives de dimension multinationale et dont la conséquence première est d'éloigner définitivement l'agriculteur du centre décisionnel. Les vigneronnes coopérateurs se considèrent et sont avant tout des vigneronnes et non des fournisseurs de matières premières de l'industrie agroalimentaire.

La filière vin mérite bien l'existence d'une structure syndicale coopérative dédiée à la défense de ses intérêts spécifiques. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé que la dilution de la Confédération des Coopératives Viticoles de France (CCVF) dans Coop de France était une erreur stratégique, de nature à terme, à faire sortir les caves coopératives de leur enracinement dans la filière vins et spiritueux et considérer les produits des Caves des Vignerons Coopérateurs comme de simples produits de l'industrie agroalimentaire comme les bio-carburants de Tereos. Cette intégration a justifié à elle seule à l'instar de la région Bourgogne-Jura, le retrait définitif de la CCVF.

Aujourd'hui, une nouvelle dynamique est engagée autour d'une équipe soudée avec la volonté de remettre en avant les valeurs fondamentales de la Fédération au service de ses Caves adhérentes et des Vignerons Coopérateurs. Les chantiers sont immenses mais notre détermination intacte.

Je m'engage aux côtés des membres du Conseil d'Administration à veiller à ce que l'égalité de traitement soit respecté entre vigneronnes indépendants et coopérateurs en prônant la défense syndicale de la notion de prolongement de l'exploitation des caves des vigneronnes et de l'image collective de ces mêmes vigneronnes et de leur famille.

Je m'engage à être porteur de ces messages au quotidien et à permettre à la grande famille de la coopération viticole vauclusienne d'être unie et encore plus forte.

Ce nouveau numéro du Bulletin du Vigneron Coopérateur, après 8 ans d'absence, en est la preuve.

Etre fier d'être vigneron coopérateur et le faire savoir !



JURIDIQUE

Une harmonisation des statuts à prévoir lors de la prochaine AGE

L'arrêté du 28 avril 2017 a procédé à la mise à jour des statuts des coopératives agricoles comprenant :

- La possibilité pour les caves coopératives de développer pour leurs associés coopérateurs une activité de groupement d'employeurs.
- Le pouvoir du Conseil d'Administration en matière de détermination et de paiement du prix des raisins apportés sur la base d'un prix moyen. (Ce mode de détermination doit apparaître dans le nouveau document récapitulatif de l'engagement).
- La possibilité de compenser les dettes et créances du coopérateur en cas de retrait.
- La possibilité de créer une période probatoire d'un an pour attirer de nouveaux coopérateurs.
- La création d'une procédure de radiation des associés coopérateurs dits « injoignables » afin, entre autres, de faciliter le toilettage du sociétariat et l'obtention du quorum pour les Assemblées Générales.
- La modification de l'ordre d'imputation des pertes en cas d'exercice déficitaire.

La mise en harmonie des statuts devra être effectuée par AGE dans les 18 mois qui suivent la clôture de l'exercice en cours.

Pendant ce 1^{er} semestre 2017, Alain BRUSSET, Avocat, a contrôlé les documents statutaires de plus de trois-quarts des caves du département. Il en est ressorti une très grande disparité entre les caves d'où la création d'un kit « pack coopérateur » comprenant les statuts, le règlement intérieur, les modèles de bulletin d'engagement, de cession et transfert de parts et registre de cession...

La mise en harmonie est un service inclus dans le cadre de votre cotisation à la Fédération auquel chaque cave a droit sur simple demande.

Nous avons lancé dès à présent l'écriture du prochain numéro. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez mettre en avant une actualité, une action de votre cave.

Décryptage
Tendance
Retour sur

Accès à l'eau : enjeu vital pour l'avenir de nos exploitations

Foncier, en direct de la Cave de Courthézon

La Fête de la Vigne et du Vin 2017



DECRYPTAGE

Accès à l'eau : enjeu vital pour l'avenir de nos exploitations

Depuis quelques années, chaque été qui passe nous rappelle l'impérieuse nécessité de l'eau pour conduire à bien nos productions. Et la vigne n'y échappe pas ! Nous devons porter haut et fort l'ensemble des projets d'irrigation sur nos zones de production.

Les besoins en eau s'accroissent du fait du changement climatique (augmentation des températures, répartition inégale des pluies dans l'année avec de fortes précipitations en automne-hiver et des sécheresses accentuées en été).

La Fédération des Caves des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse s'en inquiète depuis plusieurs années car cette évolution conduit à des baisses de rendement et des baisses de qualité de la production.

Avec la répétition de ces aléas climatiques, la filière agricole, en particulier la viticulture, change de paradigme et ouvre la voie à de futurs projets. L'accès à l'eau sera déterminant pour l'avenir de l'agriculture et notamment de la viticulture pour notre département.

Dans ce contexte, la Fédération s'est positionnée très tôt en faveur du projet territorial « Hauts de Provence Rhodanienne », porté par André BERNARD et la Chambre d'Agriculture du Vaucluse, et aujourd'hui apporte un soutien fort pour aller au bout.

Ce projet porte sur le territoire formé par les trois bassins versants du Lez, de l'Ouvèze et de l'Aygues/Eygues avec comme objectif de sécuriser l'alimentation en eau des différents usagers du territoire (agriculture, entreprises, particuliers, collectivités). Sur ce secteur, ce n'est pas moins de 8 millions de m³ d'eau qui vont devoir être économisés d'ici 2021 pour préserver le bon état des cours d'eau et des nappes ! D'où l'impérieuse nécessité de trouver une ressource de substitution : le Rhône.

Un projet sur le long terme

Porté par la Chambre de Vaucluse, les études ont démarré en mars 2017 afin d'analyser la dynamique agricole sur

le territoire, d'évaluer les besoins en eau d'irrigation sur une prospective de 30 ans, et d'identifier les secteurs « prioritaires ». Des questionnaires ont été adressés à 3 900 exploitations agricoles. L'ensemble des données servira à établir des scénarios d'aménagements hydrauliques à partir du Rhône, ou à partir des ressources locales. Ceci afin d'évaluer le coût des travaux et dimensionner le projet pour l'inscrire dans la prochaine période de programmation des financements européens qui s'ouvre en 2020.

Les travaux s'inscriront donc dans un calendrier démarrant en 2020, avec des secteurs où des travaux pourront être engagés rapidement, d'autres dans un pas de temps plus long, en fonction des besoins de chaque secteur, des solutions techniques adaptées localement et du coût prévisionnel établi par les études.

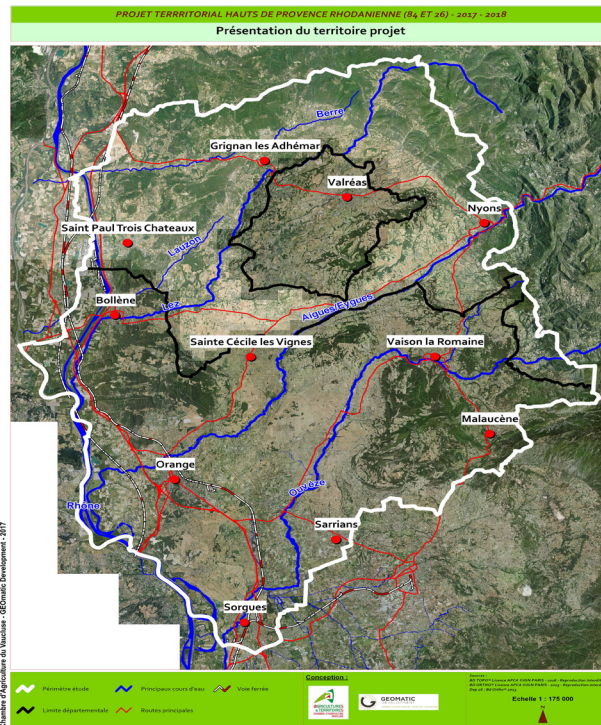
Des agriculteurs unanimes

Suite à une première phase intense de réunions et rencontres avec toutes les personnes concernées par le projet, aucune opposition n'a été relevée au projet, l'accord de principe est unanime.

Mobilisation très forte des agriculteurs (renvoi massif des questionnaires, participation nombreuse aux réunions de terrain organisées en mai). A ce jour plus de 800 questionnaires ont été retournés, avec une très forte représentativité des exploitations professionnelles. La Fédération a relayé régulièrement les informations à ses caves adhérentes afin d'avoir le maximum de retour.

La Fédération va continuer dans les mois à venir à soutenir ce projet ainsi que l'ensemble des projets de sécurisation d'alimentation en eau sur le territoire du Vaucluse.

Contact : christophe.gualtieri@wanadoo.fr



TENDANCES

Foncier, en direct de la cave de Courthézon

Le Cellier des Princes vient d'acquérir le Domaine des Escondudes, 8 hectares en AOP Châteauneuf-du-Pape. Interview croisée entre son Président, Jocelyn BRESSY, et Jérémie et Jonathan, Jeunes Vignerons Coopérateurs adhérents de la cave.



Qu'est ce qui a motivé l'intervention de la cave sur le foncier ?

Jocelyn BRESSY : Le développement commercial de la cave, notamment en Châteauneuf-du-Pape nous amène à développer notre production pour satisfaire notre clientèle française et internationale.

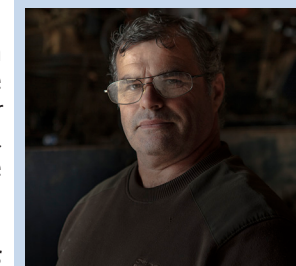
Pourquoi n'achetez-vous pas les terres en direct ?

Jérémie et Jonathan : Aujourd'hui, sur l'appellation Châteauneuf-du-Pape, le prix du foncier est très élevé (de 400 000 à 450 000 € par hectare). Il est impossible pour nous vignerons de nous porter acquéreur de ces parcelles. La cave, qui bénéficie d'une assise financière plus large, peut se porter acquéreur et en faire profiter ses vignerons.

Quel est le projet mis en place par la cave ? Quels sont ses intérêts ?

Jocelyn BRESSY : Lorsque la cave a été informée de la vente de parcelles de belle réputation et aux nombreuses médailles de Châteauneuf-du-Pape, nous nous sommes portés acquéreurs de ces 8 hectares pour ensuite les redistribuer à 10 Jeunes Vignerons de moins de 40 ans. Dans le montage de l'opération, une promesse de vente a

été signée avec chacun des 10 associés coopérateurs avec la possibilité d'acheter une parcelle, ainsi que la mise en place d'un bail SAFER pour l'exploitation de celle-ci. Les intérêts pour la cave de cette opération sont à la fois de pouvoir maintenir et développer des volumes qualitatifs et bien entendu, de pérenniser des exploitations avec une rémunération adaptée des associés coopérateurs.



« *pérenniser des exploitations avec une rémunération adaptée des associés coopérateurs* »

Jocelyn BRESSY
Président du Cellier des Princes

Quels sont les intérêts pour le vigneron ?

Jérémie et Jonathan : L'intervention de la cave nous a permis de pouvoir accéder à du foncier viticole. L'exploitation de ces parcelles va nous permettre d'augmenter nos revenus et d'être mieux armés pour l'avenir tout en contribuant au développement de la cave.

JURIDIQUE

Le bail cessible, un outil du foncier

Le bail cessible hors cadre familial permet par acte authentique devant notaire, de prévoir pour le propriétaire bailleur de donner congé au fermier à l'issue des 18 premières années sans avoir à se justifier.

Dans ce cas, il a obligation de payer au preneur une indemnité d'éviction. Le loyer est majoré au maximum de 50% entre maxima et minima fixés par arrêté préfectoral. Le preneur peut le céder à une autre personne que sa famille, le propriétaire pouvant avoir un droit de préférence. A côté du dispositif de l'accord tripartite (SAFER, cave coopérative, coopérateur) bénéficiant jusqu'alors d'une aide de 20% du Conseil Régional, le modèle de bail cessible pourrait intéresser les caves coopératives propriétaires des parcelles qu'elles entendent récupérer à l'issue du bail pour les redonner à d'autres coopérateurs. Dossier à suivre...

Loi Travail : primauté à l'accord d'entreprise

La loi « El Khomri » du 8 août 2016 réforme en profondeur le droit du travail en renversant la hiérarchie des normes, en accordant la priorité à l'accord d'entreprise sur l'accord de branche. Ainsi, les caves coopératives de Vaucluse ont mandaté leur Fédération pour concevoir un outil simple comprenant un modèle d'accord d'entreprise, une fiche explicative sur la rédaction de l'accord et un kit de modèle et fiche pour la réalisation concrète de la procédure. Une commission de Présidents et Directeurs a travaillé à la faisabilité d'une mise en place d'un accord fédéral garant des intérêts de ses salariés comme des employeurs. Comme annoncé par le Président de la République, les principes fixés par la loi travail ont été complétés par les ordonnances du 23 septembre 2017 dont un récapitulatif a d'ores et déjà été envoyé aux caves.

Contacts : alainbrusset.avocat@orange.fr et fcvvcv@wanadoo.fr

ZOOM SUR...

La Fédération des Caves des Vignerons Coopérateurs de Vaucluse

- 34 caves coopératives adhérentes et une union
- près de 4 000 vignerons coopérateurs
- 1 350 000 hl de vins produits en 2016 (65 % de la production du département)
- 25 300 hectares en production
- plus de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires